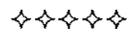


AURORE CINEMA

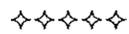
Association Loi 1901

19, boulevard de Laval

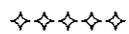
35500 VITRE



**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



EXERCICE 2007/2008



AURORE CINEMA

Association Loi 1901

19, boulevard de Laval

35500 VITRE

◆◆◆◆◆

<p>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</p>

◆◆◆◆◆

Messieurs,

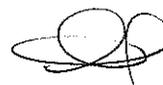
En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels



ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823 - 9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : « J'ai procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par l'association, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour et, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes ».

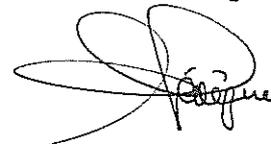
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A VITRE, le 12 janvier 2009

Simone LEVEQUE



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RENNES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AUREO CINEMA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 19 boulevard de Laval 35500 VITRE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 7 8 5 6 8 0 1 7 0 0 0 1 4 Néant *

				Exercice N clos le, 31072008	N-1 31072007	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	802	1 685
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	4 534	4 044
		Constructions	AP	AQ	1 834 097	1 801 587
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	201 117	194 952
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	123 430	119 660
Immobilisations en cours		AV	AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	1 128	1 128	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	2 167 406	2 119 013	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	1 588	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	110	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	7 714	183
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 347	680 094
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	95 694	156 574
Disponibilités		CF	CG	18 548	143 583	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	30 306	29 980	
TOTAL (III)		CJ	CK	165 310	1 010 415	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 332 716	2 158 719	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINE AU DECLARANT

L-15-01-0000

Désignation de l'entreprise ASS AURORE CINEMANéant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	11 610	11 610	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(13 155)	13 189	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(41 787)	(26 345)	
	Subventions d'investissement	DJ	774 173	835 343	
	Provisions réglementées *	DK	499 265	540 426	
	TOTAL (I)	DL	1 230 106	1 374 224	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	760 093	801 120	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	52 826	9 553	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 388	74 041	
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 944	14 234	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	22 691	856 254	
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	669		
TOTAL (IV)	EC	928 613	1 755 204		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 158 719	3 129 429		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	121 276	947 752		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		20		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS AURORE CINEMA

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	38 483	FB	FC	38 483	3 720	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	471 882	FH	FI	471 882	35 921
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	510 365	FK	FL	510 365	39 641	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	2 745	2 702	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 145		
	Autres produits (1) (11)				FQ	9 325	613	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	523 581	42 957
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	15 591	2 080	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 588)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	334 087	49 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	54 249	7 346	
	Salaires et traitements*				FY	51 319	5 418	
	Charges sociales (10)				FZ	18 337	1 767	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	165 070	8 958	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)		AZ		GE	7 714	989	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	644 780	76 004		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(121 198)	(33 047)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 227	2 999	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	4 227	2 999		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	26 088	2 109	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	26 088	2 109		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(21 860)	889		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(143 059)	(32 157)		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS AUREORE CINEMANéant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	44		124	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	63 013		546 118	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	41 160		2 285	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	104 218		548 528	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 134		4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 812			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			542 712	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 946		542 716	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	101 271		5 812	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	632 027		594 485	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	673 815		620 830	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(41 787)		(26 345)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	1 402		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 145			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
QUOTE-PART SUBV. REINT.		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	61 170	
CESSIONS IMMOBILISATIONS		1 812		1 844		
REP. PROV. REGLEMENTEES				41 161		
REGUL. DIVERS TIERS		1 134		44		
Total		2 946		104 219		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**ANNEXE SIMPLIFIEE****Règles et méthodes comptables**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983
- le décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les aides sélectives et les aides automatiques du SFEIC (Soutien Financier de l'Etat à l'Industrie Cinématographique) ont fait l'objet d'un traitement comptable spécifique, développé ci-après sous la rubrique Subventions.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

• Gros-œuvre / Charpente :	30 ans
• Immobilisations sans contact avec le public :	15 ans
• Immobilisations en contact avec le public :	7 ans
• Matériels informatiques / logiciels :	3 ans

REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE SIMPLIFIEE (suite)Subventions d'équipement

L'association a reçu différentes subventions pour le financement de la rénovation et la création de deux salles de cinéma.

- Les subventions publiques :
 - du Conseil Régional pour un montant de : 303 750 €
 - du Conseil Général pour un montant de : 130 000 €
 - du Conseil Municipal pour un montant de : 55 000 €
 - du Ministère de la Culture pour un montant de : 350 000 €

L'association a opté pour l'application de l'article 42 septies du CGI pour ces subventions.

- Les aides sélectives et les aides automatiques du SFEIC sont :
 - les droits disponibles du CNC pour un montant de : 84 379 €
 - les avances sur droits disponibles du CNC pour un montant de : 58 333 €
 - la subvention du CNC pour un montant de : 400 000 €
 - Soit un total de : 542 712 €

Les subventions attribuées au titre du soutien automatique et du soutien sélectif constituent des subventions d'équipement.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit l'état de ces provisions.

Les autres provisions réglementées concernent les allocations SFEIC (article 39 sexies du CGI) et s'élèvent à 499 265 € au 31/07/2008.

La reprise de provisions réglementées sur l'exercice 2007/2008 s'élève à 41 161 €.

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 085
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 783
Dettes fiscales et sociales	8 779
Autres dettes	
TOTAL	22 647

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	30 306	669
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	30 306	669

ENGAGEMENTS FINANCIERS

GARANTIES DU PRET BPO

- Caution simple de la VILLE DE VITRÉ – Place du Château – BP 345 – 35506 VITRÉ cedex, à hauteur de 400 000 €.

- Caution réelle de l'ASSOCIATION DES ŒUVRES DU DIOCESE DE RENNES, dont le siège social est : 45 rue de Brest – 35000 RENNES, à hauteur de 800 000 € constituée par un mandat irrévocable d'hypothéquer à première demande de la Banque, à hauteur de 800 000 € l'immeuble sis : 19-23, boulevard de Laval – 35500 VITRÉ, cadastré Section BV, n°s 159 et 167, pour une contenance de 34a 37ca, avec publication à la Conservation des Hypothèques de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer sans accord de la BPO, à effectuer par Maître CHAUDET, notaire à VITRÉ.